

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Après une pause estivale bien méritée, nous voici de retour avec une rentrée chargée. Les votations fédérales du 25 septembre prochain ont le grand avantage de ne pas remettre en question la souveraineté des cantons. Il va donc falloir se pencher sur le fond des trois objets qui nous sont soumis.

Initiative sur l'élevage intensif

Les milieux écologistes, antispécistes et végans sont à n'en pas douter absolument sincères dans leur démarche visant à protéger le bien-être des animaux de rente. Pour tous ceux qui éprouvent de l'empathie à l'égard de la souffrance animale, l'élevage intensif est un vrai problème, qui ne peut être résolu que d'une seule façon: la fin de la consommation de viande. Afin de parvenir à cet objectif, il y a deux voies: la première est l'interdiction d'élever, de vendre ou de consommer. La deuxième, celle choisie par les initiants, est de compliquer la production à un point tel que les coûts supplémentaires reportés sur les consommateurs fassent du produit un luxe que l'on ne peut plus se permettre. La baisse de la demande entraînant une baisse de la production, la fin de l'élevage intensif se ferait naturellement.

En cas d'acceptation de l'initiative, ce sont les agriculteurs qui seront les premiers à en pâtir en ce qu'ils devront faire un choix entre renoncer ou investir dans des infrastructures importantes, souvent en s'endettant. Finalement, et pour ne pas permettre un détournement de la loi au moyen d'une importation massive de produits carnés, l'initiative prévoit la mise en place de systèmes de contrôle des produits en provenance de l'étranger qui seraient non seulement coûteux, mais iraient à l'encontre du fameux principe du Cassis de Dijon, cher à nos autorités et à celles de nos partenaires européens. C'est le seul point de cette initiative qui pourrait nous la rendre sympathique, mais cela ne suffit tout de même pas. Nous voterons NON.

AVS 21 et financement par le biais de la TVA.

Seuls les opposants à la réforme ont le culot de prétendre que les comptes de l'AVS sont sains et ne nécessitent pas pour le moment de financements supplémentaires: «Les chiffres sont clairs: L'AVS est solide et fonctionne bien. (...) L'AVS n'est pas endettée et présente des chiffres noirs.»¹ Le comité référendaire oublie de mentionner que ces chiffres noirs sont la conséquence de la réforme fiscale et de financement de

l'AVS, acceptée en 2019, seule avancée en vingt-cinq ans, et qui a renfloué provisoirement les caisses à hauteur de 2 milliards par an. Mais les projections de l'Office fédéral des assurances sociales ne laissent aucun doute sur les difficultés qui s'annoncent avec l'arrivée en masse à l'âge de la retraite des *baby-boomers* et le manque de travailleurs actifs pour financer leur AVS.

Il est donc absolument nécessaire de prendre les devants en repensant le système des retraites. Je n'ai jamais fait mystère que ma préférence allait au renforcement de la prévoyance personnelle obligatoire, mais la suppression de l'AVS en faveur de la LPP n'est pas à l'ordre du jour.

Disons-le tout net, la réforme proposée est un bon compromis. Résultat d'après négociations, elle est équilibrée et ne prétend pas résoudre définitivement le problème. De futures révisions seront nécessaires en fonction de l'évolution démographique et économique du pays. Mais, pour l'heure, l'augmentation du financement, grâce au relèvement de la TVA de 0,4 points, allié à une baisse des dépenses obtenue par l'alignement de l'âge de la retraite des femmes sur celle des hommes, nous donne le temps de voir venir

sans que l'effort nécessaire soit trop douloureux.

Le comité référendaire, principalement composé de syndicats et de mouvements de gauche, reproche au projet de s'en prendre à la retraite des femmes, alors que celles-ci touchent déjà en moyenne un tiers de moins que les hommes. L'argumentation est fallacieuse et l'on voit bien que les opposants cherchent à instrumentaliser le débat pour l'entraîner sur le terrain de l'égalité des salaires. Si les femmes ont des retraites AVS plus faibles, c'est qu'elles ont cotisé pour des montants moins élevés, parfois en raison d'un travail à temps partiel. Or ce problème n'existe pas ou peu pour les femmes mariées, qui bénéficient, dans le calcul de la rente, des revenus de leurs époux, grâce au système de *splitting*. On peut s'interroger sur l'opportunité de plafonner le cumul des deux rentes d'un couple marié à une fois et demi la rente maximum, mais c'est un autre débat.

On cherche en vain les féministes que l'on s'attendait à voir militer en faveur de la révision de l'AVS au nom de l'égalité. De ce côté, le silence est assourdissant. De notre côté, nous voterons deux fois OUI sans hésiter.

Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé

Les jeunes socialistes suisses ne sont jamais à court d'idées quand il s'agit de vider les caisses alimentées par le contribuable. Sous couleur de favoriser les transports en commun, ils

Nous allons traiter cette votation en prenant le sujet par l'autre bout, en répondant aux arguments du comité référendaires.²

La suppression de l'impôt anticipé est un cadeau fait aux grandes entreprises. En dehors du fait que l'un des objectifs est de faciliter l'émission de nouvelles obligations en Suisse, et donc de se financer à un coût plus accessible que celui offert par les banques, on ne voit pas en quoi il s'agit d'un cadeau. Les entreprises ayant une taille suffisante pour se financer de la sorte sont soumises à un contrôle strict de leur comptabilité et ne verront en aucune manière leurs impôts baisser, exception faite du droit de timbre, taxe obsolète s'il en est.

Les épargnants seront désavantagés. Autre erreur: en effet, les entreprises ne seront plus soumises à l'impôt anticipé, car les revenus générés par l'épargne sont reflétés dans la comptabilité et donc soumis à l'impôt sur le bénéfice. Il s'agit juste d'un changement logique dans la manière de traiter les contribuables en fonction de leurs formes juridiques.

La criminalité fiscale sera encouragée. La fin du secret bancaire et le développement des réseaux informatiques nous annoncent à brève

échéance l'échange automatique d'informations entre les différents systèmes et l'administration fiscale. C'est déjà le cas dans d'autres pays comme l'Espagne, où le contribuable salarié n'a qu'à presser sur un bouton pour confirmer sa déclaration d'impôt annuelle, préremplie avec toutes les informations reçues de ses employeurs et de ses banques. Les opposants parlent de «gros investisseurs» pour bien marquer la différence avec le petit peuple qu'ils prétendent défendre, mais la réalité est que la soustraction fiscale est plus le fait des petits épargnants que des investisseurs professionnels nettement plus surveillés.

Et si les projections faites par les autorités fédérales se révèlent erronées, il sera toujours temps de rectifier le tir, en introduisant par exemple un impôt anticipé pour les ² non-résidents, pratique courante dans d'autres pays.

Partant du principe que, s'il n'y a pas de bons arguments pour s'opposer à un projet, il n'y a pas de raison de le refuser, nous voterons OUI.

Michel Paschoud

¹ Brochure explicative accompagnant le bulletin de vote, page 33.

² Brochure explicative, page 64.

Générosité

demandent à la Confédération d'introduire, après une période d'essai limitée – mais qui, apparemment, sera forcément couronnée de succès –, un titre de transport

permettant de se déplacer dans une zone tarifaire régionale pour la modique somme de 1 franc par jour,

correspondant à un abonnement mensuel de 30 francs au maximum¹.

Il est vrai que les transports publics sont chers. Mais ce n'est pas un problème qui se résoudra à coups d'onéreuses mesures démagogiques financées uniquement par les gens qui ne vivent pas de l'aide publique prélevée sur leurs impôts.

Les jeunes socialistes se comportent comme si l'argent dépensé, parfois à tort et à travers, par la Confédération, les cantons et les communes était tombé dans les caisses de ces derniers par la vertu du Saint-Esprit.

Il faut reconnaître à leur décharge que les autorités elles-mêmes tendent à justifier ce bel optimisme: Berne a fait savoir que la Suisse s'apprêtait à accueillir cent cinquante-cinq enfants ukrainiens,

handicapés mentaux et physiques, nécessitant des traitements lourds². Il n'y a rien à redire à cela, mais pourquoi prétend-on que les coûts des traitements seront pris en charge par les caisses d'assurance maladie et par les cantons? Pourquoi ne dit-on pas simplement que les coûts des traitements seront prélevés sur les primes pharamineuses des assurés et les sous trop souvent gaspillés des contribuables?

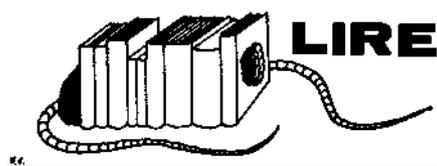
Craindrait-on des manifestations de mauvaise humeur, qui choqueraient assurément les jeunes socialistes suisses?

Mariette Paschoud

¹ 20 minutes du 10 août.

² 20 minutes du 11 août

Lectures d'été



LIRE

J'ai profité d'une période estivale point trop occupée pour rattraper mon retard en matière de lectures. Je me suis notamment attelée aux quatre derniers *Cahiers de la Renaissance vaudoise*¹, imprimés entre janvier et avril 2022, à savoir trois volumes publiés dans la nouvelle collection *Pagus – De la terre au pays*, ainsi que *Un Académicien chez les Vaudois*, dernier ouvrage de Jean-Philippe Chenaux.

Nous sommes tous agacés par les petits jeunes et les quelques vieux qui défilent dans les rues pour réclamer le sauvetage immédiat de la Planète. Nous ne le sommes pas parce que nous nous désintéressons du climat, de notre environnement, de la préservation de nos paysages, de la santé des êtres vivants ou d'une saine gestion des ressources que nous offre la terre. Nous le sommes parce que ces militants prétendent atteindre leurs objectifs par la mise en œuvre d'un écologisme totalitaire, culpabilisant et quasiment religieux.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Que le redoutable Ignazio Cassis, chef du Département fédéral des affaires étrangères, ait pu seulement imaginer pouvoir représenter les intérêts de l'Ukraine en Russie ne va pas faire monter sa côte de popularité.» Dites: «Que le redoutable Ignazio Cassis, chef du Département fédéral des affaires étrangères, ait pu seulement imaginer pouvoir représenter les intérêts de l'Ukraine en Russie ne va pas faire monter sa cote de popularité.»

La Russie ne veut pas des bons offices de la Suisse dans l'affaire ukrainienne, sous prétexte que notre pays n'est plus neutre depuis qu'il s'est aligné sur les sanctions européennes. Manifestement, Vladimir Poutine n'a rien compris à la neutralité élastique. C'est bien triste. Mais avoir pensé qu'il pourrait en être autrement revient à croire au Père Noël, ce qui est l'indice d'une certaine immaturité peu compatible avec la fonction de conseiller fédéral.

Le pinailleur

C'est une tout autre démarche qu'adoptent les trois volumes évoqués plus haut. Chacun à sa manière parle d'écologie, mais en laissant de côté l'idéologie pour s'enraciner dans le concret.

Ces textes très denses sont difficiles à résumer. Je vais néanmoins tenter

d'en extraire les éléments dominants.

Le premier, *Pour une écologie politique nationale – Territoire, Institutions, Histoire*², est dû à Félicien Monnier, docteur en droit, avocat et président de la Ligue vaudoise. L'auteur part du principe que les défis écologiques relèvent de la politique et qu'il importe de s'en occuper dans le cadre de la nation, du Pays de Vaud en l'occurrence. L'ouvrage présente une description détaillée du territoire vaudois, dans laquelle les accents poétiques traduisent l'amour que Félicien Monnier porte à sa patrie vaudoise. A cela s'ajoutent un cours d'histoire vaudoise fort utile pour le lecteur oublieux ou ignorant et une évocation des institutions nécessaires à la vie de la communauté, institutions fondées sur la souveraineté, le fédéralisme et l'autonomie communale.

Le deuxième, *Agriculture & écologie – Concurrents ou Alliés*³, a pour auteur Loïc Bardet, ingénieur agronome EPFZ et directeur d'Agora (Association des groupements et organisations romands de l'agriculture). Cet ouvrage est assez difficile à lire pour le profane, car il fait appel à des connaissances pointues que ne possède pas le citoyen lambda, surtout s'il est citoyen. On comprend tout de même que les objectifs de l'écologie et ceux de l'agriculture peuvent entrer en conflit, mais que des mesures appropriées permettraient d'atténuer, voire de supprimer ces conflits. Signalons le chapitre consacré au bien-être animal, qui sera lu avec profit à la

veille de la votation sur l'élevage intensif.

Dans *Les communes vaudoises: une diversité à préserver*⁴, Jean-Michel Henny, docteur en droit et avocat, nous décrit le fonctionnement des communes vaudoises, leurs représentants, leurs relations avec l'Etat envahissant et bureaucratique. Il s'en prend aux fusions, qui font chuter le nombre des communes et éloignent les citoyens de leurs autorités. Il évoque les problèmes

financiers résultant de la répartition des charges entre l'Etat et les communes. Il rappelle que la protection des communes permettra à celles-ci «de jouer pleinement leur rôle dans la préservation de la biodiversité, la protection du climat, la mise en valeur des produits du terroir, le développement de la culture et une vie de qualité».

Savez-vous qui était Edmond Jaloux (1878-1949)? J'avoue que, jusqu'à ce que je lise l'ouvrage de Jean-

Bricole

Appropriation culturelle

A trois reprises, au cours de l'été, la presse s'est faite l'écho d'une nouvelle forme de brimade, qui frappe des musiciens blancs amateurs de musiques et de coiffures exotiques. Un groupe de Bernois s'est vu interdire de spectacle, une première fois pour avoir joué de la musique jamaïcaine et une seconde fois pour avoir porté des *dreadlocks* – sortes de mèches agglomérées propres à diverses cultures, notamment jamaïcaine, mais aussi africaines et asiatiques. Un troisième larron, Zurichois celui-là, a subi le même sort toujours pour une sombre affaire de cheveux.

Apparemment, les Blancs qui aiment le *reggae* et cette drôle de coiffure se rendent coupables d'«appropriation culturelle». Si on comprend bien l'idée des censeurs, seuls les Jamaïcains ont le droit de pratiquer un certain type de musique et seuls des non-Blancs sont autorisés à arborer des *dreadlocks*.

Je ne suis pas amateur de *reggae* et je trouve les *dreadlocks* – littéralement boucles ou mèches de la peur – extrêmement inesthétiques.

Tout de même...

Imaginez un peu le tollé si une chanteuse africaine – teinte en blond peut-être – se voyait interdire d'interpréter des chansons françaises à l'instar de la grande Joséphine Baker, ou si un pianiste jamaïcain se voyait privé de scène pour avoir osé jouer du Chopin ou du Mozart!

Folle société que celle qui, d'un côté, vante les charmes du multiculturalisme et, de l'autre, tolère qu'on interdise des emprunts à d'autres cultures.

M.P.

Philippe Chenaux, *Un Académicien chez les Vaudois*⁵, j'ignorais tout de ce poète, critique littéraire et romancier français, élu à l'Académie française en 1936, qui vécut à Lausanne puis à Lutry une bonne partie de sa vie.

Ainsi qu'il l'avait déjà démontré dans son ouvrage sur Robert Moulin⁶, Jean-Philippe Chenaux place les personnages dont il se fait le biographe dans un cadre très large, englobant les événements et les personnalités qui ont marqué leur époque. Dans le cas d'Edmond Jaloux, il s'agit d'une véritable fresque culturelle réalisée avec une incroyable minutie, qui nous met en contact avec des auteurs, poètes et journalistes, hélas parfois oubliés: Charles-Ferdinand Ramuz, Gustave

Roud, Edmond-Henri Crisinel, Myrian Weber-Perret, Daniel Simond, pour ne citer que les principaux. Nous découvrons aussi la Société de Poésie, dont Edmond Jaloux fut l'âme, et qui, de 1944 à 1948, s'est illustrée par ses publications et ses activités culturelles, auxquelles participèrent entre autres Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir.

Les ouvrages de Jean-Philippe Chenaux sont toujours le fruit de recherches approfondies, qui ne laissent nulle place à l'erreur ou à l'imprécision. Ils n'en sont pas rébarbatifs pour autant. On sent que le biographe sympathise avec l'homme dont il évoque la vie, la personnalité, les écrits, les relations et les activités, ainsi qu'avec les lieux

qu'il décrit et que le lecteur reconnaît parfois avec un vif plaisir.

Je n'ai probablement pas rendu justice aux quatre ouvrages décrits ci-dessus et à leurs auteurs. Quoiqu'il en soit, il faut savoir gré aux *Cahiers de la Renaissance vaudoise* et à leur directrice Claire-Marie Schertz de les avoir publiés.

M.P.

¹Cahiers de la Renaissance vaudoise, place du Grand-Saint-Jean 1, case postale 6724, 1002 Lausanne, <https://www.ligue-vaudoise.ch/cahiers>.

²CRV 155.

³CRV 156.

⁴CRV 157.

⁵CRV 158.

⁶Robert Moulin et son temps, éditions Infolio, 2016, www.infolio.ch.

Peut-on vraiment parler d'un «droit à l'avortement»?

[Les manifestations en faveur du droit à l'avortement qui se sont déroulées après la décision, prise le 24 juin par la Cour suprême des Etats-Unis, de restituer aux Etats américains la compétence de légiférer en matière d'interruption de grossesse nous ont remis en mémoire l'article ci-dessous, publié le 18 mai – avant la décision donc – par Mme Suzette Sandoz sur son blogue Le grain de sable¹. Réd.]

Je voudrais aborder cette question sans a priori, sans jugement des personnes, sans sexisme, seulement sous un angle éthique fondamental et la lier à une autre question éthique: «Y a-t-il un droit à l'euthanasie?».

C'est volontairement que je rapproche les deux questions, car toutes deux concernent la mort: l'euthanasie, comme l'avortement,

c'est une mise à mort; le droit à l'euthanasie est le droit de demander et d'obtenir d'être mis à mort ou le droit de mettre à mort une personne qui le demande; le droit à l'avortement est le droit de demander la mise à mort de l'enfant futur que l'on porte.

Dans les deux cas, la cause de la demande de mise à mort est le plus souvent une situation de détresse de la personne qui la formule ou qui revendique le droit concerné. Mais cette détresse, si respectable soit-elle, crée-t-elle vraiment un «droit» à une mise à mort?

A vrai dire, le problème n'est pas tout à fait le même selon qu'il s'agit d'euthanasie ou d'avortement. Dans

le premier cas, le suicide permettrait à la personne concernée d'éviter de requérir l'aide d'un tiers. Mais un suicide n'est pas toujours possible, pour de multiples raisons dont, parfois, la crainte d'un échec.

L'avortement, lui, ne peut être pratiqué sans l'aide d'un tiers et d'un tiers professionnel, sauf à se muer en une atroce boucherie.

On peut dire que la personne qui souhaite être euthanasiée «dispose de son propre corps», mais le problème, c'est qu'elle réclame d'autrui l'accomplissement de sa mise à mort. Si le droit de pratiquer l'euthanasie est revendiqué par un tiers, c'est-à-dire du droit de tuer à la demande qu'il s'agit. L'Etat ne peut

entériner ni un «droit» à être mis à mort sur demande, ni un «droit» de mettre à mort sur demande. Il doit veiller au respect du «droit» à la vie et dans ce sens, notre droit pénal qui ne punit l'assistance au suicide que s'il y a un mobile égoïste paraît très équilibré.

En cas d'avortement, la question est beaucoup plus complexe, puisqu'il ne s'agit pas seulement de disposer de son propre corps mais aussi de disposer en même temps de la vie d'une 2^e corps, grandissant en soi. Il ne peut pas y avoir de «droit» à l'avortement parce que nul n'a un

droit individuel absolu de vie et de mort sur un tiers; en revanche, il y a bien une double responsabilité de l'Etat d'assurer la protection de la santé, éventuellement de la vie de la mère et de l'enfant à naître. Un avortement sera toujours le résultat d'une sorte de pesée d'intérêts. Il est donc normal que le législateur y pose des conditions. Celles-ci seront plus ou moins strictes selon la culture ambiante et doivent être cherchées dans le respect et de la mère et de l'enfant futur. Mais à aucun moment, dans cette recherche d'une solution, le législateur ne peut reconnaître un «droit à l'avorte-

ment» comme tel, car le faisant, il nie le principe même de la valeur de l'être humain.

D'aucuns diront qu'il s'agit juste d'une question de vocabulaire. Je ne le pense pas. Il s'agit d'un problème beaucoup plus profond. La revendication par certains milieux d'un «droit» à l'avortement semble l'indice d'une fuite devant la vérité, d'une peur de la responsabilité. On ne peut pas jouer avec les mots quand ils concernent des valeurs fondamentales.

¹ <https://blogs.letemps.ch/suzette-sandoz/>.

Les médias romands ont-ils perdu la raison?

Je dois préciser d'abord que je me réfère aux médias quasi étatiques (TV, radio) et à la presse de boulevard.

Les déclarations auxquelles j'ai été confronté ces dernières semaines, via les moyens de communication susmentionnés, au sujet de la variole du singe me font (plus que) penser que les médias romands ont perdu la raison.

Des questions, voire des attaques, répétées, adressées à des représentants de nos autorités politiques ont eu pour effet que ces dernières ont été indirectement critiquées pour leur lenteur et leur manque de planification dans l'acquisition d'un vaccin contre la variole du singe. Combien de fois les médias n'ont-ils pas mentionné que quatre cents cas

avaient été enregistrés en Suisse, dont 80% environ chez des homosexuels? Et de continuer en faisant un parallèle avec l'acquisition problématique d'un vaccin contre le Covid, pour laisser entendre à leur public que les autorités n'ont rien appris de la pandémie.

Je suis attristé (pour ne pas dire plus) par le manque de recul, de réflexion et d'éthique de tous ces populistes diffuseurs de messages. A croire que quatre cents cas de virus du singe, rapportés à une population de plus de huit millions d'habitants, c'est évidemment tout à fait comparable au Covid, qui pouvait affecter l'ensemble de la population suisse!

Bricole

Redéfinir la neutralité

C'est sous ce titre qu'une brève de **20 minutes** annonçait, le 18 juillet, au lecteur perplexe que notre bon conseiller fédéral Ignazio Cassis avait «demandé à son Département des affaires étrangères d'examiner le futur de la politique de neutralité» et qu'était privilégiée la piste de «la coopération avec des Etats "aux valeurs proches", y compris au sein de l'OTAN».

M. Cassis a certainement lu 1984 et en a fait son profit: la guerre c'est la paix, la liberté c'est l'esclavage, l'ignorance c'est la force et la neutralité c'est la coopération avec des belligérants.

M.P.

Cette affligeante constatation est malheureusement corroborée par un recours systématique des médias à certains invités, pour la plupart des parlementaires de même bord politique.

Trop souvent, et quel que soit le sujet (écologique, social, économique, de durabilité...), on sollicite les C. Sommaruga, R. Nordmann, L. Mazzone, et P.-Y. Maillard, au détri-

ment de la pluralité politique, qui est encore un pilier important du système démocratique helvétique.

Il faudra que je me résolve à croire que le discernement et la raison auxquels les lecteurs et auditeurs peuvent prétendre font vraiment défaut.

Michel Tobler

Souvent presse varie

Il n'y a que les ânes qui ne changent pas d'avis, dit-on.¹ Et cela montre à quel point les journalistes ne sont pas des ânes.

Prenez par exemple le conseiller fédéral Ignazio Cassis, chef du Département des affaires étrangères (DFAE). Il n'y a pas si longtemps, il était la cible de toutes les critiques: on lui reprochait la mauvaise gestion de son département, des conflits personnels avec ses subordonnés, ses liens avec les assureurs, ses succès peu visibles, ses positions tantôt trop radicales, tantôt trop consensuelles. Les éditorialistes, les experts, les sources anonymes, tous étaient unanimes pour émettre des avis négatifs sur le Tessinois et des pronostics sur son éviction rapide et bien méritée.

Mais tout cela, c'est du passé. Ces dernières semaines, Ignazio Cassis avait commencé à incarner la fin de la neutralité helvétique traditionnelle, au profit d'une neutralité «coopérative» engagée aux côtés de l'OTAN contre les Forces du Mal. Cette perspective plaisait à nos

faiseurs d'opinion. Hélas, le Conseil fédéral, craignant de multiplier les affrontements politiques et se sentant de toute manière assez libre d'interpréter la neutralité à sa guise, a recalé les propositions du chef du DFAE. Aussitôt, dans toute la presse, Ignazio Cassis est apparu comme un héros incompris et humilié. Il était l'homme courageux qui allait enfin faire entrer la Suisse dans les grands conflits de la modernité, et qui n'a hélas pas été écouté. D'un coup de baguette magique, la médiasphère est devenue ignaziophile.

Prenons un second exemple: les nouveaux drones ADS 15 de l'armée suisse. Jusqu'à présent, pour un journaliste moyen, les drones militaires étaient d'épouvantables machines à tuer, pilotées à distance par des soldats n'ayant même pas le courage de se battre sur le terrain. Les drones de l'armée suisse étaient destinés uniquement à l'observation? Mmmh, oui, peut-être, mais faut toujours se méfier des engins susceptibles d'être armés un jour ou l'autre. Souvenez-vous des avions d'entraînement Pilatus que la Suisse expor-

Bricole

Tout ça pour ça!

L'introduction du changement de sexe sur simple déclaration à l'état civil, le 1^{er} janvier de cette année, a engendré plus de demandes que prévu¹. En effet, le nombre de demandes dans les grandes villes – les ploucs de nos bourgs et campagnes ne semblent pas intéressés, à moins que les enquêteurs médiatiques trouvent trop fatigant de se préoccuper d'eux – dépasse, à l'heure qu'il est, les trois cent cinquante personnes.

Notre pays comptant actuellement plus de 8'700'000 habitants, on comprend que le président de l'Association suisse des officiers d'état civil soit tout réjoui de ce phénoménal succès.

On peut cependant se demander s'il était bien nécessaire d'introduire cette réforme de l'état civil uniquement pour permettre à quelques beaux messieurs de se faire appeler Madame et à quelques gentes dames de se faire appeler Monsieur.

M.P.

¹ *20 minutes* du 8 août.

tait dans divers Etats étrangers: la Suisse ne cessait d'être montrée du doigt car les armées qui achetaient ces avions étaient susceptibles de les équiper de canons ou de bombes; et exporter du matériel de guerre, c'était très vilain.

Tout cela, c'est aussi du passé. Aujourd'hui, lorsque la Suisse hésite à autoriser certains États européens à réexporter des armes helvétiques vers l'Ukraine, tous les commentateurs froncent les sourcils: on ne va quand même pas empêcher les gentils de se défendre contre les méchants, et si la Suisse peut, dans ce contexte, vendre du matériel de guerre, c'est tant mieux! Et pour revenir aux nouveaux drones achetés par l'armée suisse et présentés il y a quelques jours, la presse les considère désormais à l'aune du conflit

ukrainien, dans lequel les drones tueurs utilisés avec succès par les forces de Kiev font rêver les commentateurs: *La Suisse va-t-elle aussi passer la vitesse supérieure (sic)? Va-t-elle armer ses drones? Face à une réponse négative, la déception se fait déchirante et le jugement sévère: Ne devrait-on pas s'équiper au moins de petits drones, style drones kamikazes, capables d'attaquer et de harceler un agresseur potentiel? La Suisse n'a-t-elle donc pas tiré les leçons de la guerre en Ukraine?*

Qui eût cru qu'un jour nos journalistes deviendraient de fervents partisans d'une défense armée crédible? Qu'ils qualifieraient un drone militaire de «jolie bête» (sic) et rêveraient de lui accrocher des bombes et des mitrailleuses? Autrefois, ils revendiquaient *plus de subventions*. Aujourd'hui, ils réclament *plus de munitions!* Vladimir nous les a changés.

Pollux

¹ On dit aussi que l'âne est un animal très intelligent. Ceci explique peut-être cela.

Ce qui lave plus vert risque de salir

Après qu'une urgence a été créée afin de sauver la planète, le monde de la finance ne s'engage même plus dans l'illusion d'en être le secouriste, mais plutôt dans le marasme. La nouvelle vient de tomber¹ que les locaux de la Deutsche Bank à Francfort ont été perquisitionnés dans le cadre d'une enquête menée pour une fraude que commettrait sa filiale de gestion de fonds DWS en vendant des produits présentés comme plus verts qu'ils ne le seraient vraiment.

Voilà une action judiciaire bien originale si l'on se rappelle la page de petites lettres accompagnant chaque prospectus présentant un produit financier et déclinant toute responsabilité de l'institut émetteur ou revendeur. C'est donc bien à l'investisseur de savoir discerner le fumier de la rose, sans pouvoir incriminer le producteur de bouse.

Est-ce durable ou non de raffiner du pétrole pourtant si indispensable pour construire des panneaux so-

laires, ou de fabriquer des missiles polluants qui serviront à éviter les guerres, ou à les mener si nécessaire? Aussi incompetents qu'ils soient, des analystes financiers ont-ils une légitimité à évaluer la verueur de fabricants de produits dûment homologués et contrôlés par les autorités de surveillance au prétexte que, comme toute substance chimique, leurs produits auraient des propriétés toxiques? Est-ce à des banquiers de le savoir et à des juges d'en juger?

Cette enquête est donc bizarre, car cela suppose que la justice dispose de critères pour juger de la verueur et de la durabilité d'un investissement et, partant, pour identifier des mensonges qui seraient prononcés à son endroit. Or le mensonge consiste à laisser croire que de tels attributs puissent être définis de manière objective, comme une vérité absolue et indubitable. C'est déjà ce à quoi tend l'horrible

«taxonomie» européenne qui avalise des technologies et en écarte d'autres; c'est une encore plus vaste tromperie contre laquelle personne n'enquête. Comme je l'indique dans un essai traitant de cet aspect de l'écologisme, «il y aura autant de choix et de modes d'attribution qu'il y aura de concepteurs de ce type de dispositif; et si une norme est un jour attendue, elle sera tout aussi arbitraire que les autres²». Chacun, privé ou administration publique, développe sa méthode de verdissement, bien sûr meilleure que la moyenne. Pourquoi alors, comme le suggère Jean-Paul Oury, ne pas créer «Made in Nature³», un label de tous les labels? Comment donc une enquête peut-elle conclure à des actes délictueux alors que l'objet même du délit est indéfinissable? Ou alors s'agit-il d'un renouveau totalitaire qui ordonne à chacune et chacun la manière de gérer ses biens et, comme cela est incohérent et

contraire aux libertés fondamentales, invente des moyens de coercition et de répression adéquats. Cette enquête en serait-elle un premier signe?

Le *greenwashing* existe, heureusement, sinon aucune activité humaine, du premier cri au dernier souffle, ne saurait être justifiée. Cela

Bricole

Démocratie renforcée

Dans le canton de Lucerne, les étrangers en situation régulière bénéficient du droit de vote à l'échelon de la commune, à condition d'y avoir séjourné au moins une année.

Le Parti socialiste de la ville de Lucerne souhaite que les documents en ligne relatifs aux votations communales soient également publiés en anglais et dans d'autres langues, afin, bien entendu, de «renforcer la démocratie»¹.

Je ne sais pas si sainte Démocratie sortirait renforcée de la mise en œuvre de cette idée farfelue. Mais il est certain que l'intégration des étrangers dans les communes du canton, notamment par l'apprentissage du suisse allemand, s'en trouverait retardée.

Mais qu'importe, puisque, du moins le croit-il, le PS lucernois engrangerait des voix allophones.

M.P.

¹ 20 minutes du 22 août.

se pratique avec plus ou moins d'habileté, le plus souvent agréablement de mensonges par omission, donc peu détectables. C'est une course à l'échalote à laquelle le milieu financier croit devoir participer. Comme d'autres, il adhère par crainte «de se faire accuser de mauvais sentiment, d'être mal vu, de se voir mis au ban de la société, ou de se retrouver isolé dans une chapelle que l'on n'aurait pas même choisie: voilà de quoi craindre le pire, la perte du pouvoir et le manque de respect.⁴» Il vaudrait pourtant mieux se méfier des aubaines qui n'en sont pas et qui se limitent à des narratifs de marketing qui, certes, flattent l'investisseur qui se sent vertueux, mais qui n'offrent aucune autre perspective que celle de la conformité à une somme de vœux pieux, sans obligation de résultat. Il vaut donc bien mieux se tenir en dehors de ce cirque, où l'on risque de se salir vertement ou même de s'y noyer. L'enquête se poursuit...

Bien que mal notés ESG (environnemental – social – gouvernance), des investissements restent néanmoins nécessaires car dictés par les contraintes physiques du monde réel. C'est similaire à l'imposture du «Nutriscore» par lequel une note A récompense un produit qui est en fait composé d'ingrédients essentiels qui ont le pire score (huiles, sucres, féculents). Tout comme un plat bien équilibré, un portefeuille de placements doit rester diversifié, avec des goûts prononcés. Rendre des investissements moins accessibles en raison de mauvaises notations ne les rendra pas moins

indispensables ni moins rentables mais, paradoxalement, peut-être même plus attractifs. De plus, sortis des marchés ouverts, ils pourront être financés par des agents n'ayant pas pignon sur rue.

Avec sa célèbre et invisible main qui n'a jamais mis le pied dans une empreinte carbone, le marché n'a pas besoin d'une mise sous tutelle, capable qu'il est d'identifier la qualité là où elle est évidente, sans se fier aux boniments que presque tout le monde croit maintenant devoir raconter.

Michel de Rougemont

<https://blog.mr-int.ch>

¹ Relaté dans Le Monde: <https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/31/perquisitions-chez-deutsche-bank-soupconnee-de-greenwashing-en-allemande-6128357-3210.html>

² «La grande illusion du sauvetage de la planète par une remise à zéro». Michel de Rougemont, 2021, p 36.

³ Oury, J.-P. (2020) «Greta a tué Einstein: La science sacrifiée sur l'autel de l'écologisme.» VA PRESS. https://www.vapress.fr/shop/GRETA-A-TUE-EINSTEIN_p164.html.

⁴ Michel de Rougemont, op-cit, p 70.

Le Pamphlet

Case postale 998,
1001 Lausanne

courrier@pamphlet.ch

CCP: 10-25925-4

Directeur de publication:

Michel Paschoud

ISSN 1013-5057